



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 103257

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la politique de l'Union européenne en matière de drogue. Depuis les années 1990, un modèle européen fondé sur une approche équilibrée et intégrée des drogues a été élaboré. Les actions de réduction de l'offre de stupéfiants, notamment l'adoption d'instruments juridiques communautaires visant à lutter contre le trafic et les mesures de réduction de la demande et de protection de la santé sont complémentaires et tout aussi importantes les unes que les autres. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de l'Union européenne en matière de drogues pour la période 2005-2012 et du plan d'action 2005-2008, il est essentiel que la politique européenne en la matière continue de s'inspirer des idées et expériences des nombreuses organisations de la société civile actives dans ce domaine. Dans son livre vert adopté récemment, la Commission européenne propose de structurer et de formaliser plus durablement le dialogue entre l'Union européenne et le vaste éventail d'organisations actives dans ce secteur. La Commission consulte actuellement les organisations européennes en vue de structurer ce dialogue et de mettre les expériences et les connaissances spécifiques de ces organisations à la disposition des décideurs politiques européens sous une forme pratique et durable. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelle place la France détient dans ce projet de la Commission européenne, sachant que la date limite de présentation des contributions est le 30 septembre 2006.

Texte de la réponse

Dans le « livre vert sur le rôle de la société civile dans la politique en matière de drogue dans l'Union européenne » qu'elle a adopté en juin dernier, la Commission a soumis à la consultation publique deux possibilités d'associer de façon plus étroite les différents acteurs impliqués dans la lutte contre la drogue à la politique de l'Union européenne. Les options proposées sont, d'une part, la création d'un forum de la société civile sur les drogues et, d'autre part, une liaison thématique des réseaux existants. À l'occasion de cette consultation, la France a indiqué souscrire entièrement à l'objectif d'impliquer la société civile dans la problématique de la drogue, et s'est félicitée que celle-ci figure comme objectif du plan d'action drogues 2005/2008 de l'Union européenne. S'agissant précisément des options présentées, la France a indiqué souscrire à l'approche consensuelle préconisée dans le document (option 2), correspondant déjà aux pratiques en vigueur en France. Cette seconde option offre l'intérêt de permettre à la France d'impliquer ses propres réseaux, notamment en s'appuyant sur l'exemple de la commission consultative nationale visant à l'amélioration de la prise en charge des personnes ayant des pratiques addictives (CNAPPA), qui vise à associer les professionnels et associations aux pratiques de prise en charge. La Commission européenne examine actuellement l'ensemble des réponses reçues, et soumettra ses conclusions en temps utile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103257

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9251

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 766